

Quel contenant pour la présentation des déchets végétaux ?

Ce service est destiné uniquement à collecter les **petits volumes** de déchets végétaux.

C'est un complément aux différents points d'apport volontaire pouvant accueillir vos volumes plus importants (déchettes et points verts).

Le tri permet de les valoriser sous forme de **compost**.



Tout autre contenant tel que les sacs en plastiques, les sacs poubelles traditionnels ou les bacs ne seront pas collectés.



Les jours de collecte



Collecte hebdomadaire (suivant votre commune) **uniquement entre le premier lundi, mardi, mercredi ou jeudi du mois d'avril et le dernier lundi, mardi, mercredi ou jeudi du mois de novembre.**

Seules les communes suivantes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont concernées par la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte, à savoir :

- Allonne • Auchy-la-Montagne • Auneuil • Auteuil • Aux-Marais
- Beauvais • Berneuil-en-Bray • Bonlier • Bresles • Crèvecœur-le-Grand
- Fontaine-Saint-Lucien • Fouquenies • Fouquerolles • Francastel
- Frocourt • Goincourt • Guignecourt • Haudivillers • Herchies
- Hermes • Juvignies • Lachaussée-du-Bois-d'Écu • La Neuville-en-Hez
- La Rue-Saint-Pierre • Lafraye • Laversines
- Le Fay-Saint-Quentin • Le Mont-Saint-Adrien • Le Saulchoy • Litz • Luchy
- Maisoncelle-Saint-Pierre • Maulers • Milly-sur-Thérain • Muidorge
- Nivilliers • Pierrefitte-en-Beauvaisis • Rainvilliers • Rémérangles
- Rochy-Condé • Rotangy • Saint-Germain-la-Poterie • Saint-Léger-en-Bray
- Saint-Martin-le-Noeud • Saint-Paul • Savignies • Therdonne • Tillé
- Troissereux • Velennes • Verderel-lès-Sauqueuse • Warluis

Collecte des déchets végétaux en porte-à-porte



Quels déchets **végétaux** doivent être déposés dans les sacs ou le bio-conteneur ?

tontes de gazon



feuilles



plantes



petits branchages



Collecte limitée à **1 bio-conteneur** ou **7 sacs** et **4 fagots ficelés** de moins d'1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm par passage et par foyer.



Terre non autorisée. Points de regroupement interdits sauf autorisation du service compétent.



Les interdits

- › Bâches et sacs plastiques ;
- › Restes de repas ;
- › Cendres ;
- › Objets en verre ;
- › Pots de fleurs ;
- › Pierres, cailloux et terre ;
- › Produits d'entretien de jardin ;
- › Outils de jardinage ;
- › Tous les déchets mis habituellement aux ordures ménagères ;
- › Souches ;
- › Déchets végétaux présentés dans des contenants non appropriés.



Ces déchets nuiraient fortement à la **qualité du compost** qui ne pourrait alors pas être utilisé.

En cas d'erreur, vos déchets ne pourront pas être collectés.

FIL JAUNE

Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?

0 800 00 60 40

Service & appel gratuits

Collecte des déchets végétaux

édition JANV 2019

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

www.beauvaisis.fr



Que faire de vos volumes de déchets



végétaux plus importants ?

Vous devez déposer ces déchets végétaux sur les différentes plate-formes d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : POINTS VERTS ou DÉCHETTERIES.

LES POINTS VERTS DU BEAUVAISIS

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
AUX-MARAIS Rue de Rainvillers	Lundi et vendredi : 16h - 19h	1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS Impasse de Gournay	Lundi et samedi : 16h30 - 19h30	2 ^{ème} lundi et 4 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
SAINT-MARTIN-LE-NEUD Route de Saint-Léger-en-Bray	Lundi : 9h - 12h Samedi : 13h - 16h	1 ^{er} samedi et 3 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
TROISSEREUX Rue du Marais	Lundi et samedi : 13h30 - 16h30	1 ^{er} samedi et 3 ^{ème} lundi du mois : 13h30 - 16h30
WARLUIS Rue des Prairies	Mardi et jeudi : 16h - 17h30 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois : 10h - 12h	Mardi : 15h30 - 17h 2 ^{ème} samedi du mois : 10h - 12h

	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre	Du 1 ^{er} décembre au 31 mars
MILLY-SUR-THÉRAIN Les Forges - Rue des Etangs	Lundi et samedi : 14h - 17h	2 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h 4 ^{ème} lundi du mois : 13h - 16h
VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE Guehengnies	Lundi : 14h - 17h Samedi : 9h - 12h	2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
GOINCOURT 26 rue Jean Jaurès	Lundi : 13h - 16h Samedi : 9h - 12h	1 ^{er} lundi et 2 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Novembre	Du 1 ^{er} déc. au 31 mars
LA NEUVILLE-EN-HEZ Chemin du Marais	Lundi et mercredi : 17h30 - 19h Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h	Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h	Samedi : 9h - 12h

LES DÉCHETTERIES DU BEAUVAISIS

DÉCHETTERIE DE BEAUVAIS 17 rue Joseph Cugnot

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 17h50
Dimanche	9h - 12h50
	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50
Dimanche	9h - 12h50

DÉCHETTERIE D'AUNEUIL ZI rue de la Sablière

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 17h50
	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Du lundi au samedi	13h - 16h50

DÉCHETTERIE DE HERMES Rue du Moulin de l'Isle

Mercredi	9h - 11h50
Vendredi	14h - 16h50
Samedi	9h - 11h50 et 14h - 16h50

DÉCHETTERIE DE VELENNES Chemin vicinal n°3

Lundi, mercredi et samedi	14h - 16h50
---------------------------	-------------

DÉCHETTERIE DE BAILLEUL-SUR-THÉRAIN Mont César - RD 125

Lundi	14h - 16h50
Mardi, jeudi, vendredi et samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50

DÉCHETTERIE-RECYCLERIE DE CRÈVECŒUR-LE-GRAND Rue de Breteuil

Lundi	9h - 11h50 et 14h - 17h50
Mercredi	9h - 11h50 (du 01/05 au 31/10) et 14h - 17h50
Vendredi	14h - 17h50
Samedi	9h - 12h30 et 14h - 17h20

ATTENTION : FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS !

Pour tous renseignements, contacter le service « Cadre de vie - Déchets »

FIL JAUNE

Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?

0 800 00 60 40 Service & appel gratuits

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

48, rue Desgroux - BP 90508
60005 Beauvais Cedex

www.beauvaisis.fr



Une autre solution : le compostage individuel !

Fabriquez votre propre compost !

Vous jardinez ? Vous pouvez composter vous-même vos déchets organiques avec un composteur individuel et réutiliser le compost comme engrais !

Des composteurs sont disponibles au service « Cadre de vie - Déchets ». Une participation financière vous sera demandée.



La vente de composteurs à prix réduit, ça continue !

Comment acquérir un bac composteur ?

L'acquisition de composteur est réservé uniquement aux habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Il peut être retiré au sein du service « Cadre de vie - Déchets » situé au 78 rue de Tilloy à Beauvais.

Un justificatif de domicile vous sera demandé (carte d'identité, facture EDF, etc).

COMPOSTEURS :
600 ou **800** litres
disponibles au choix



en plastique recyclé !

ATTENTION : FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS !